



## **Déclaration préliminaire au Comité Technique Ministériel** **du 16 Avril 2019**

Mme la ministre, Mme la secrétaire générale,

Le CTM de ce jour est convoqué pour la deuxième fois afin de soumettre à l'approbation des organisations syndicales le projet de statut des cadres éducatifs.

Cette création d'un corps qui s'inscrit dans la réforme de la filière socio-éducative (décret du 10 mai 2017 sur la passage en catégorie A) fait débat depuis 2 ans. Depuis maintenant un an le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ, à la demande des personnels, portent en intersyndicale des revendications claires quant à ce statut particulier et ont rendu public le malaise des RUE.

Au passage rappelons que lors de sa première présentation le 28 novembre 2018 vous avez eu à faire face à un mouvement social fort soutenu par la CGT et la FSU et au mécontentement d'une grande partie des organisations syndicales siégeant au CTM.

Les revendications sont claires: les RUE exercent aujourd'hui des fonctions et des responsabilités équivalentes à celle des directeur-trices, avant que ne soit mis en œuvre la restructuration juridique des services. C'est donc légitimement qu'elles et ils prétendent être intégré-es dans le 1er grade du corps des directeur-trices de la PJJ.

Il existe un précédent à cela lorsqu'en 2012 au sein de l'administration pénitentiaire les chefs de service des SPIP ont été intégré-es dans le corps des DSPIP!

Depuis un an les RUE se réunissent, se mobilisent et dénoncent un projet statutaire qui ne leur convient pas, qui est une insulte à la charge de travail et aux responsabilités qu'ils exercent.

Nous pensons que le report du texte suite au CTM du 28 novembre et l'insatisfaction des personnels vous inciteraient à ouvrir de nouvelles marges de négociations et que des lignes bougeraient.

Les RUE ont d'ailleurs continué à se mobiliser et ont intensifié leur mouvement. La seule réponse qui leur a été faite est une lettre de la DPJJ donnant des consignes au DIR pour contrer les actions mises en place, avec en filigrane la menace du disciplinaire si les CREP n'étaient pas fait en temps et en heure.

Nous retrouvons ce texte 5 mois après et pas une virgule n'a bougé, rien !!!

En contrepartie de ce grand vide vous vous êtes engagé-es à entamer des négociations avec la DGAFP pour obtenir un taux de promotion "exceptionnellement élevé pour les 3 ans à venir".

Jusqu'à la semaine dernière la DPJJ n'était pas en capacité de donner une quelconque information à ce sujet ni d'annoncer quels seraient les critères d'avancement retenus. Face au malaise des personnels le remède s'avère largement insuffisant et la posologie des plus aléatoires !

Par ailleurs, le décret portant création des cadres éducatifs mentionne en son sein l'extinction du corps des Chef-es de Service Éducatif. Les agents de ce corps, la plupart non fonctionnels, sont les grands oubliés de ce projet, et se voient reclassés dans une grille indiciaire, a minima, négociée par la DPJJ pour ne pas sombrer dans le ridicule. Quel mépris pour leur expérience, leur expertise de terrain et les années qu'ils et elles auront passé au service de l'administration, des adolescent-es et des familles qu'ils et elles accompagnent.

Au delà des futurs cadres éducatifs c'est l'ensemble de la filière socio-éducative (éducateur-rices, ASS, CSE, Rue et directeur-trices) qui est aujourd'hui touchée par ce projet de décret. Ce dernier vient verrouiller toute une profession dans des statuts et des rémunérations qui ne reconnaissent en rien leur niveau de recrutement, leur formation ainsi que les responsabilités exercées.

Nous avons la désagréable sensation, au vue de ce qui se prépare pour la fonction publique en général, que ce statut particulier et la méthode qui a été employée sont une préfiguration du dialogue social à venir. Un dialogue qui n'en a que le nom, des instances considérées comme des chambres d'enregistrement, et un mépris affiché pour la réalité des terrains et ceux et celles qui s'en font le porte voix.

Nous vous mettons également en garde: l'insatisfaction des personnels est grande face au silence et au mépris de l'administration, d'ores et déjà des assemblées générales sont prévues au lendemain de ce CTM, vous en connaîtrez rapidement les résultats.